

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191010-D\_10\_10\_2019\_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2019

Affichage : 15/10/2019

**Délibération n°10-10-2019-009**

*1.1 Marchés publics*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 10 octobre 2019*

Date de convocation	4 octobre 2019
Date d'affichage	4 octobre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 10 octobre à 19 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Villaines La Gonais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves HERMELINE), Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON, M. Jean-Yves HERMELINE (ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Camille MORIN-BURRE, M. Michel ROUAUD, M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. Lucien BRETON), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET).

**Secrétaire de séance :** M. Bernard MALLET

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ  
D'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES  
SITUÉES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉ**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de  
l'Economie, agriculture, emploi et formation,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise est désormais compétente en matière d'entretien des voiries dans les zones d'activités, suite au transfert de la compétence « développement économique ».

**EST INFORME** de la nécessité de lancer un marché public pour réaliser l'entretien de voiries communautaires jusqu'au 31 décembre 2022.

**PREND CONNAISSANCE** des deux offres déposées :

Ordre de réception	Entreprises	Ville
1	PIGEON TP Centre Ile de France - Agence de La Ferté Bernard	Cherré-Au
2	COLAS CENTRE OUEST SAS - Agence Le Mans	Champagné

**EST INFORME** qu'après analyse des offres et au regard du règlement de consultation, l'offre de l'entreprise Pigeon TP Centre Ile de France est apparue économiquement la plus avantageuse.

**DECIDE** de retenir l'entreprise Pigeon TP Centre Ile de France – Agence de La Ferté Bernard.

**AUTORISE** le Président à signer le marché, à émettre les bons de commande au fur et à mesure des besoins et à régler les frais en découlant.

Adopté à la majorité

Voix pour : 51  
Voix contre : 0  
Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique  
Le 10 octobre 2019

Pour extrait conforme  
Le 10 octobre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU